

Ref : CFVU2020/20-0107

**CFVU DU 7 JANVIER 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITES D'ADMISSION EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE DE MASTER METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2<sup>ND</sup> DEGRE**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 7 janvier 2020 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Article 1. Modalités d'admission**

L'admission dans les mentions de master MEEF pour lesquelles l'établissement est co-accrédité est subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par le(a) président(e) de l'université sur proposition du responsable de la formation.

Le dossier d'admission est constitué des pièces suivantes :

Tous documents administratifs de type diplôme, certificat et relevés de notes permettant d'apprécier la nature des études suivies par le candidat ainsi que les objectifs, connaissances et compétences visées dans le cursus antérieur.

Il pourra également être demandé au candidat, selon les formations, de fournir les pièces complémentaires suivantes visant à exposer son projet professionnel et sa motivation :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Tout document justifiant le projet professionnel ou la motivation du candidat : justificatif de stage, lettre de recommandation du responsable de la formation et/ou du responsable du stage suivi par le candidat...

Les candidats dont les dossiers auront été classés pourront, selon les formations, être auditionnés en vue de l'admission définitive pour exposer leur projet professionnel et leur motivation.

**Article 2. Exécution de la délibération**

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3. Publication de la délibération**

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités de l'académie. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LES MODALITES D'ADMISSION EN 1ERE ANNEE DE MASTER METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2ND DEGRE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 07/01/2020.*

Nombre de membres présents	<b>17</b>
Nombre de membres représentés	<b>6</b>
Nombre d'abstentions	<b>6</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>17</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente de l'Université,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.